

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 19/12/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 19/12/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 19 du mois de Décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M BRET Vincent, M DUC Bernard, M RODRIGUEZ Richard, M ROLIN Jérôme, Mme RONGY Marie-Madeleine,</p> <p>Absents excusés : Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M CHARVAT Patrick), M PAQUIEN Lionel (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à M ROLIN Jérôme), Mme MARION Isabelle, M MARY Claude,</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra Secrétaire de séance : BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 73-2024_ OBJET : APPROBATION DU DEVIS DE IFM2BAT POUR LA VMC DU LOGEMENT 10A CHEMIN DES JEUX DE BOULES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise IFM2BAT pour la réfection de la VMC du logement au 10A chemin des jeux de boules. Une seule entreprise a fourni le devis pour les travaux concernés :

- Le montant du devis est d'un montant de 1 488,68 € HT soit 1 786,42 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **APPROUVE LE DEVIS DE L'ENTREPRISE IFM2BAT pour les travaux de VMC**

- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 19/12/2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

